

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
L'ENVOIANCE SOCIALE CHARGE DE
L'INDUSTRIE

portant intégration, reclassement et nomination de
Monsieur BOUEKASSA Aimé, Infirmier Diplômé d'Etat.

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VISAS:

D.F.

- Vu la Constitution du 24 Juin 1973;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant le statut commun des cadres des fonctionnaires;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres;
Vu le décret n° 59/23/FP du 30 Janvier 1958 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République;

C.F.

- Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 portant statut commun des cadres des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres;
Vu le décret n° 65/50 du 16 Février 1965 fixant statut commun des cadres administratifs de la Santé Publique;
Vu le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière administrative et reclassements;
Vu le décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo
Vu les arrêtés n°s 3914 et 339/ME/DGT/DCGPE des 17 Septembre 1970 et 25 Janvier 1972 autorisant certains Infirmiers d'Etat à suivre un stage à l'Ecole Nationale de la Santé Publique à Rennes;
Vu la lettre n° 4710/SGSRÉS du 5 Décembre 1974
Vu le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre;
Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition des Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'arrêté n° 5800/MSAS du 10 Octobre 1974 portant promotion au titre de l'année 1972 des fonctionnaires des cadres de la catégorie B hiérarchie I de la Santé Publique;
Vu le décret n° 73/143/ du 24.4.73 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Attendu que Monsieur BOUEKASSA Aimé est titulaire du Certificat d'Administrateur d'Établissements Sanitaires et Sociaux; du diplôme d'Administration Hospitalier et de l'attestation de réussite à l'examen de fin de 1ère année de Doctorat de 3è cycle; Droit médical et de la Santé Publique.

D E C R E T E :

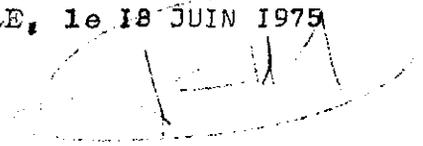
.../...

ARTICLE 1^o.- Monsieur BOUEKASSA Aimé, Infirmier diplômé d'Etat 3^o échelon indice 700 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) titulaire du Certificat d'Administrateur d'Etablissements Sanitaires et Sociaux, du Diplôme d'Administration Hospitalière délivrés par l'Ecole Nationale de la Santé Publique de Rennes et de l'attestation de réussite à l'examen de fin de lère année de Doctorat de 3^o cycle ; Droit médical et de la Santé Publique est intégré dans les cadres Administratifs de la Santé Publique, reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur de la Santé Publique 1^o échelon indice 830 ACC néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprises de service de l'intéressé à l'expiration de son stage en France, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 18 JUIN 1975

Par le Premier Ministre
Le Ministre de la Santé Publique



E. L O P E S.-

E M P A N A.-
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale, Chargé de
l'Industrie par intérim

Le Ministre des Finances



A. : MBOUDO-NESA.-

S. O K A B E.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT/DCGPCE	5
DGT/B.STAT.	1
S.SANTE	1
SGC/MIN	3
D.F.	3
C.F.	1
S.G.SANTE	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1